

DECRET N° 81-214 du 30 juillet 1981

portant ratification de l'Accord
entre le Fonds Autorenouvelable des
Nations Unies et la République Popu-
laire du Bénin portant exploration
du Gisement de Kaolin de Kétou signé
à Cotonou en novembre 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n°80-39 du 12 février 1980 portant composition du Con-
seil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU le décret n°81-149 du 22 mai 1981 portant présentation au Comité
Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire du projet de
décision autorisant la ratification de l'Accord entre le Fonds
Autorenouvelable des Nations Unies et la République Populaire du
Bénin portant exploration du Gisement de Kaolin de Kétou signé à
Cotonou en novembre 1980 ;

VU la décision n°81-022/ANR/CP du 29 juillet 1981 autorisant le
Président de la République à ratifier l'Accord entre le Fonds
Autorenouvelable des Nations Unies et la République Populaire du
Bénin portant exploration du Gisement de Kaolin de Kétou signé à
Cotonou en novembre 1980,

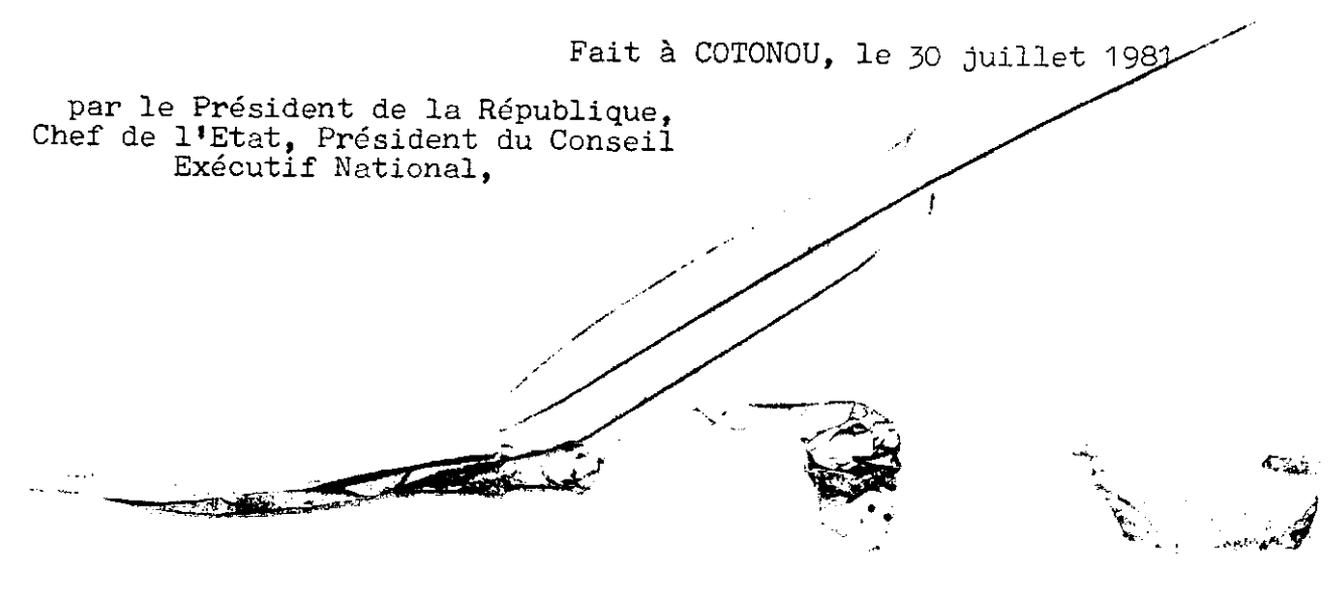
DECRETE :

Article 1er.- Est ratifié l'Accord entre le Fonds Autorenouvelable
des Nations Unies et la République Populaire du Bénin portant explo-
ration du Gisement de Kaolin de Kétou signé à Cotonou en novembre
1980 et dont le texte se trouve ci-joint.

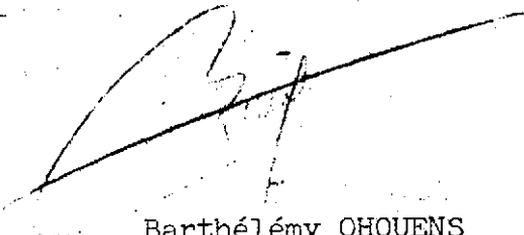
Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 30 juillet 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

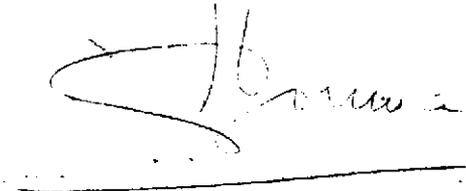


Le Ministre de l'Industrie, des
Mines et de l'Energie,



Barthélémy OHOUENS

Le Ministre des Affaires Etran-
gères et de la Coopération,



Simon Ifèdé OGOUMA

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 ANR 4 SGG 4 MIME-MAEC 10 autres
Ministères 19 SPD 2 BN-DAN 4 UNB-FASJEP 4 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses
Services 4 DCCT-ONEPI-Gde-Chan. 3 BCP 1 Fonds Autorenouvelable des
Nations-Unies 4 JORPB 1.-